



## Charte déontologique de FC Conseil RH

Cette charte permet de matérialiser et de vous communiquer notre code de conduite et nos engagements.

- I. **Nos ambitions / nos valeurs : Soutenir et mener à bien vos projets en respectant notre charte- valeurs identitaires.**
- ✓ **Professionalisme**, rime pour nous avec **efficacité et exigence** : nous mettons un point d'honneur à respecter nos engagements, contrats confiés et la législation et réglementation en vigueur de notre profession pour chacune de nos prestations relevant de notre champ de compétences.
  - ✓ **Confiance**, rime pour nous avec **transparence et confidentialité** : essentiel pour une collaboration pérenne, fluide et créative. Nous nous positionnons en véritables partenaires vers l'accomplissement de belles réussites tout en étant impartial (s'exprime en son nom propre de consultant tiers).
  - ✓ **Solidarité**, rime pour nous avec **soutien et unité** ; des valeurs de l'entreprise cliente comme d'une collaboration vers l'aboutissement d'objectifs communs.
  - ✓ **Equité**, rime pour nous avec **respect et considération**, envers chacun de nos clients et leurs équipes, promouvant l'implication et la construction collaborative de belles prestations porteurs de sens.
  - ✓ **L'enthousiasme** rime pour nous avec **plaisir et partage** de l'engagement qui animent FC Conseil RH dans l'exercice de son métier, les collaborations et la transmission de ses valeurs à leurs collaborateurs.
- II. **Nos Engagements Qualité :**
- ✓ Mettre à disposition d'intervenant(s) expert(s) partenaires motivés dont les valeurs, les compétences et qualités les pédagogiques sont régulièrement qualifiées.
  - ✓ Mettre en place de prestations sur-mesure, adapté au contexte, à la réalité quotidienne, aux enjeux et aux besoins de chaque entreprise, selon le contexte de proposer un choix d'options.
  - ✓ Respecter notre système qualité certifiés
  - ✓ Construire de prestations et outils pragmatiques, transposables immédiatement et élaborées selon la réalité quotidienne de l'entreprise et de ses collaborateurs
  - ✓ Réaliser nos prestations dans un esprit de bienveillance
  - ✓ Garantir une diversité de nos expertises régulièrement enrichies par nos parcours et prestations
- III. **Conformité / loi**
- ✓ **Un crédo : Le respect des Droits de l'Homme**
  - ✓ Il est essentiel pour nous **respecter la loi et les règles en vigueur dans la profession et d'organismes certificateurs** à l'identique de celles identifiées chez nos clients.
  - ✓ Nous **n'acceptons aucun règlement illicite ou demande sortant du cadre de notre profession.**
  - ✓ Nos sources sont vérifiées et légalement reconnues, tenues à jour par une veille.
  - ✓ Nous **respectons la propriété intellectuelle** de chacun et de chaque intervenant amené à collaborer avec FC Conseil RH sur ses formations.
- IV. **Confidentialité**
- ✓ Sous réserve des cas prévus ou autorisés par la loi, nous **respectons une stricte confidentialité des informations**, procédures techniques et usages dont nous avons connaissance dans le cadre de notre activité.
  - ✓ **Absolue** en ce qui concerne notre engagement, et celui de nos partenaires éventuels, **vis-à-vis d'informations échangées** quelles qu'en soit la forme (sauf en cas de DGI ou présence d'un risque dommages irréversibles et de violation manifeste de la loi et règlement intérieur, de mise en danger d'autrui ou en péril la mission).
  - ✓ **Les documents transmis** sont tous enregistrés dans un cloud (sécurisé) et détruits en fin d'intervention. **Nous nous interdisons de faire tout usage de documents ou d'informations à caractère interne dont nous avons eu connaissance**, dans l'exercice de nos fonctions, chez un ancien client, sauf accord préalable express de ce dernier
  - ✓ **Respect total de la vie privée de tout ce qui aura pu être dit ou compris** ou du **comportement** du public formé, audité ou accompagné par le secret professionnel du consultant-formateur.



- V. Conflit d'intérêt :**
- ✓ **Recherche du règlement à amiable des litiges.**
  - ✓ **Concurrence :** Nous nous engageons à faire **preuve de respect et de loyauté** envers les autres acteurs de la formation. Nous nous interdisons **toute concurrence déloyale et toute entreprise de dénigrement tendant à nuire à un confrère** ou à le supplanter dans une mission qui lui a été confiée. Ce principe ne s'oppose pas à la révélation aux services publics compétents de toute infraction à la réglementation ou de tout manquement déontologique.
- VI. Neutralité et indépendance de jugement :**
- ✓ **Nous protéger de toute influence.**
  - ✓ **Inscrire nos actions dans une démarche de développement de la personne**, tout en respectant les personnalités de chacun en s'interdisant toute forme de discrimination.
  - ✓ **Garantir** aux bénéficiaires comme au **client la confidentialité absolue sur les échanges, comportements sauf s'ils présentent des risques majeurs.**
  - ✓ **Interdire tout abus d'autorité, ou de pouvoir** dans notre propre intérêt ou dans l'intérêt de nos clients, vis-à-vis de ses subordonnés bénéficiaires de la formation.
  - ✓ **Ne pas outrepasser notre rôle**, d'ordre psychologique ou thérapeutique, comme toute approche sectaire, de prosélytisme ou de manipulation mentale.
  - ✓ **Rester neutre aux jeux d'influences**, n'exprimer aucun jugement sur le client auprès des bénéficiaires d'actions.
- VII. Intégrité-loyauté-Transparence-Anonymat :**
- **Envers nos clients**
- ✓ Signature d'un contrat préalablement à toute action d'intervention, qui nous engage conjointement et stipule clairement le cadre et les objectifs attendus par le client.
  - ✓ Respect des engagements de toute nature et notamment **le respect des valeurs et la culture de l'entreprise cliente**, dans la continuité des valeurs clients.
  - ✓ **Adhérer et à faire respecter le règlement intérieur de l'entreprise** lors de nos interventions.
  - ✓ **Exercer nos actions dans l'intérêt commun** en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis.
  - ✓ Informer immédiatement nos clients de tout incident, de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
  - ✓ Assumer nos responsabilités suivant le contrat défini.
  - ✓ **Informers-mentionner sur nos contrats** au client, l'existence envisagée d'un éventuel recours à **des** intervenants libéraux, au même titre que si FC CONSEIL RH a agi en tant que sous-traitant.
- **Envers les stagiaires :**
- ✓ Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
  - ✓ Garantir les bénéficiaires des actions de **sa confidentialité absolue** à propos de leurs paroles ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action, mise en danger d'autrui ou de lui-même, DGI et non respecte de la réglementation en vigueur .
  - ✓ Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
  - ✓ S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position.
  - ✓ Engager à ne pas collecter que des informations personnelles des stagiaires en lien direct avec la formation suivie et à en respecter la confidentialité.
- **Envers la profession et nous-même**
- ✓ Accepter des missions en phase avec nos valeurs, expertises, capacités. Nous engager dans nos limites de compétences et de disponibilité.
  - ✓ L'anonymat des restitutions ainsi que la recherche de responsabilité lors d'analyses de fonctionnements observées en entreprise, leur liens avec le travail et leurs répercussions générales notamment sur la santé physique et mentale des salariés.
  - ✓ Renforcer l'image de la profession par notre professionnalisme et un comportement irréprochable en toutes occasions.
  - ✓ Entretenir des relations confraternelles, de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres organismes.

Françoise Cornavin FC CONSEIL RH